



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 28 mars 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Mention est faite que madame Nathalie Laporte dépose, à l'attention des membres du Conseil, un dépliant intitulé « Le travail invisible » et réalisé par l'AFÉAS.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2012

CM-201203053

1.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour qui suit afin d'en retirer le point 10.1 :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 mars 2012

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2012

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2012

5 Rapports des services

- 5.1 Dérogations mineures pour l'immeuble projeté situé au 8000, avenue Broadway
- 5.2 Décision relative à la demande de fermeture de l'avenue Courtemanche
- 5.3 Vente du lot numéro 4 831 338 à 9108-8518 Québec inc. (M. Franco Rubbo)
- 5.4 Vente du lot numéro 4 831 339 à Fer et Métaux Américains GP inc. (A.I.M.)
- 5.5 Vente du lot numéro 1 251 395 sur l'avenue Champêtre
- 5.6 Désignation de deux citoyens de la Ville de Montréal-Est pour siéger sur la Commission de circulation à titre de membres actifs
- 5.7 Modification de la tarification pour l'utilisation des équipements et installations loués par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT)
- 5.8 Correction du contrat de la Croix-Rouge canadienne pour la réalisation du « Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile » 49 224 \$ au lieu de 32 500 \$
- 5.9 Entente avec Lafarge Canada inc. pour la construction et l'entretien d'un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles
- 5.10 Servitude de passage en faveur de Lafarge Canada inc. pour l'usage du passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles
- 5.11 Demande de dispense d'utilisation du sifflet au passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles
- 5.12 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

6 Règlements

- 6.1 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Montréal-Est
- 6.2 Règlement 20-2012 – *Règlement sur la prévention des incendies* - Adoption
- 6.3 Avis de motion - règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement
- 6.4 Premier projet- règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement
- 6.5 Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt d'un montant de 1 669 000 \$
- 6.6 Avis de motion - modification au règlement numéro RCA04-11013 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est* - afin d'ajouter la tarification du chapiteau et de la salle du presbytère
- 6.7 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - afin de créer la classe "services communautaires" qui fera partie du groupe "commerces et services" et pour autoriser les usages faisant partie de cette classe dans les zones numéro 1 et 2 ainsi que pour réduire le nombre de zones où le groupe d'usages "public et institutionnel" est permis
- 6.8 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 712 – *Règlement de régie générale* - afin de définir le terme "centre communautaire"

7 Adjudication de contrats

- 7.1 Adjudication du contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la réfection des rues, trottoirs et bordures (DST-2012-54) – 511 233.47 \$ taxes incluses

8 Mandat de services professionnels

- 8.1 Mandat à madame Carole Michelin pour procéder à un appel d'offres de services juridiques en droit public, municipal et administratif pour la préparation de documents d'appel de propositions pour la vente et la réaffectation de l'église Saint-Octave et pour la conclusion d'une entente de partenariat public-privé pour le développement du Centre récréatif Édouard-Rivet

9 Personnel

10 Demande de contributions financières

- 10.1 Subvention, pour l'année 2012, du Club de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est – 5 000 \$
- 10.2 Prêt de l'autobus pour le camp de jour Passeport Jeunesse – 3 456 \$
- 10.3 Prêt de l'autobus pour le tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) qui aura lieu à Ville St-Laurent du 27 au 29 avril 2012 – 1 620 \$
- 10.4 Don pour la participation de la Ville à la Fête de la famille le 26 mai – 400 \$

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions relatives à l'ordre du jour
Levée de la séance

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Alain Dion;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Apputé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mars 2012 tel que ci-après reproduit;

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 mars 2012

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2012

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2012

5 Rapports des services

5.1 Dérogations mineures pour l'immeuble projeté situé au 8000, avenue Broadway

5.2 Décision relative à la demande de fermeture de l'avenue Courtemanche

5.3 Vente du lot numéro 4 831 338 à 9108-8518 Québec inc. (M. Franco Rubbo)

5.4 Vente du lot numéro 4 831 339 à Fer et Métaux Américains GP inc. (A.I.M.)

5.5 Vente du lot numéro 1 251 395 sur l'avenue Champêtre

5.6 Désignation de deux citoyens de la Ville de Montréal-Est pour siéger sur la Commission de circulation à titre de membres actifs

5.7 Modification de la tarification pour l'utilisation des équipements et installations loués par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT)

5.8 Correction du contrat de la Croix-Rouge canadienne pour la réalisation du « Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile » 49 224 \$ au lieu de 32 500 \$

5.9 Entente avec Lafarge Canada inc. pour la construction et l'entretien d'un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles

5.10 Servitude de passage en faveur de Lafarge Canada inc. pour l'usage du passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles

5.11 Demande de dispense d'utilisation du sifflet au passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles

5.12 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

6 Règlements

6.1 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Montréal-Est

6.2 Règlement 20-2012 – *Règlement sur la prévention des incendies* - Adoption

6.3 Avis de motion - règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement

6.4 Premier projet- règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement

6.5 Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt d'un montant de 1 669 000 \$

6.6 Avis de motion - modification au règlement numéro RCA04-11013 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est* - afin d'ajouter la tarification du chapiteau et de la salle du presbytère

6.7 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - afin de créer la classe "services communautaires" qui fera partie du groupe "commerces et services" et pour autoriser les usages faisant partie de cette classe dans les zones numéro 1 et 2 ainsi que pour réduire le nombre de zones où le groupe d'usages "public et institutionnel" est permis

6.8 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 712 – *Règlement de régie générale* - afin de définir le terme "centre communautaire"

7 Adjudication de contrats

7.1 Adjudication du contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la réfection des rues, trottoirs et bordures (DST-2012-54) – 511 233.47 \$ taxes incluses

8 Mandat de services professionnels

8.1 Mandat à Madame Carole Michelin pour procéder à un appel d'offres de services juridiques en droit public, municipal et administratif pour la préparation de documents d'appel de propositions pour la vente et la réaffectation de l'église Saint-Octave et pour la conclusion d'une entente de partenariat public-privé pour le développement du Centre récréatif Édouard-Rivet

9 Personnel

10 Demande de contributions financières

10.1 Retiré

10.2 Prêt de l'autobus pour le camp de jour Passeport Jeunesse – 3 456 \$

10.3 Prêt de l'autobus pour le tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) qui aura lieu à Ville St-Laurent du 27 au 29 avril 2012 – 1 620 \$

10.4 Don pour la participation de la Ville à la Fête de la famille le 26 mai – 400 \$

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2012

CM-201203054

2.1

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 13 mars 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201203055

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 28 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS

4

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 MARS 2012

CM-201203056

4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2012.

RAPPORT DES SERVICES

5

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE PROJETÉ SITUÉ AU 8000, AVENUE BROADWAY NORD

CM-201203057

5.1

Considérant que la compagnie 9165-5290 Québec inc., propriétaire du 8000, avenue Broadway Nord, désire y construire un nouveau bâtiment principal ayant une marge de recul avant de 6,84 mètres à 7,6

mètres sur une distance d'environ 15 mètres en lieu et place des 7,6 mètres réglementaires, une marge latérale droite de 3,55 mètres à 3,67 mètres en lieu et place des 4 mètres réglementaires et une marge de recul arrière de 3,05 mètres pour le lot 1 250 884 et de 0 mètre pour le lot 1 250 861 en lieu et place des 10 mètres réglementaires;

Considérant que cette demande ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant qu'un permis de démolition a été émis pour les bâtiments actuels, et ce, conformément aux dispositions du règlement de démolition de la Ville (R14-107);

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur réunion du 19 mars 2012, recommandent à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le demandeur acquiert le lot 1 250 871 propriété de la Ville;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme aimerait que l'entreprise considère la possibilité de construire un toit vert sur le bâtiment à être érigé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal sur l'immeuble situé au 8000 avenue Broadway Nord, lequel est composé des lots 1 250 884 et 1 250 861 du cadastre du Québec, tel que plus amplement illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre et portant le numéro 2215 de ses minutes, avec les marges de recul suivantes :

- Marge de recul avant: 6.84 mètres
- Marge de recul latérale droite : 3.55 mètres
- Marge de recul arrière :
 - pour le lot 1 250 884 : 3.05 mètres
 - pour le lot 1 250 861 : 0 mètre

Cette dérogation est toutefois conditionnelle à ce que le propriétaire du lot 1 250 861 acquière de la Ville de Montréal-Est le lot 1 250 871, lequel est enclavé et actuellement utilisé par l'occupant du lot 1 250 861.

De mandater Me Roch Sergerie, greffier, pour négocier, au nom de la ville, les clauses nécessaires pour la vente dudit lot;

De demander à la compagnie 9165-5290 Québec inc., d'évaluer la possibilité de doter d'un toit vert le bâtiment à être construit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE FERMETURE DE L'AVENUE COURTEMANCHE

CM-201203058

5.2

Considérant que la Ville a reçu, en 2008, une pétition des propriétaires riverains de l'avenue Courtemanche demandant la fermeture de cette avenue et d'une section de la rue Demontigny entre les avenues Dubé et Courtemanche;

Considérant qu'un rapport daté du 1er février 2010, sous la signature de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, expose les aspects positifs et négatifs d'une telle fermeture et souligne qu'il serait nécessaire de conserver cette avenue entre les rues Ontario et Demontigny pour des raisons techniques propres aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant que la Ville n'a jamais adopté de résolution concernant la demande des propriétaires riverains de fermer ladite avenue;

Considérant qu'un ou plusieurs occupants des immeubles voisins ont tout de même fermé, sans autorisation, une partie de l'avenue Courtemanche située entre les rues Demontigny et Ste-Catherine et qu'ils occupent cette partie de l'avenue;

Considérant que le Conseil compte revoir l'aménagement de tout ce secteur dans le cadre du projet de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De conserver le statut de rue à l'avenue Courtemanche et de refuser, par le fait même, la demande faite pour que cette dernière soit fermée à la circulation;

D'aviser les propriétaires riverains de l'avenue Courtemanche entre les rues Demontigny et Ste-Catherine ainsi que les occupants d'entreprises qui y ont une place d'affaires que ceux d'entre eux qui occupent ou obstruent d'une quelconque façon cette partie de l'emprise de l'avenue Courtemanche devront avoir récupéré leurs biens et libérés les lieux avant le 16 avril 2012.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VENTE DU LOT NUMÉRO 4 831 338 À 9108-8518 QUÉBEC INC. (M. FRANCO RUBBO)

CM-201203059

5.3

Considérant l'offre d'achat de la compagnie 9109-8518 Québec inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 568, propriété de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'une autre entreprise, Fer et Métaux Américains GP inc. désire également acquérir ledit lot;

Considérant la décision du Conseil de subdiviser le lot en deux lots et de vendre à chacun des demandeurs l'un des deux lots ainsi créer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De vendre le lot numéro 4 831 338 à 9108-8518 Québec inc., pour le prix de trente-cinq mille sept cent soixante et un dollars (35 761 \$) et d'approuver le projet d'acte de vente préparé à cet effet par Me André Lesage, notaire;

D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DU LOT NUMÉRO 4 831 339 À FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS GP INC. (A.I.M.)

CM-201203060

5.4

Considérant l'offre d'achat de la compagnie Fer et Métaux Américains GP inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 568, propriété de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'une autre entreprise, 9108-8518 Québec inc. désire également acquérir ledit lot;

Considérant la décision du Conseil de subdiviser le lot en deux lots et de vendre à chacun des demandeurs l'un des deux lots ainsi créé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De vendre le lot numéro 4 831 339 à Fer et Métaux Américains GP inc., pour un montant de quarante-neuf mille deux cent cinquante-deux dollars (49 252 \$) et d'approuver le projet d'acte de vente préparé à cet effet par Me André Lesage, notaire;

D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DU LOT NUMÉRO 1 251 395 SUR L'AVENUE CHAMPÊTRE

CM-201203061

5.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu deux offres pour l'achat de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 395;

Considérant que la Ville a adressé aux deux proposants une lettre les informant que ledit terrain est possiblement contaminé, et ce, afin qu'ils prennent une décision éclairée quant à leur désir de se porter acquéreur ou non dudit lot et de transmettre leur réponse à la Ville au plus tard le mardi 27 mars 2012.

Considérant que les deux offrants acheteurs ont avisé la Ville qu'ils maintenaient leur offre pour l'achat dudit lot, et ce, malgré le risque de contamination.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De vendre à monsieur Robert Sauro l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 395 pour le prix de 30,000 \$ plus taxes; cette vente est faite sous condition résolutoire que l'acheteur construise un bâtiment principal sur cet immeuble dans les 2 ans de l'achat, et ce, en conformité avec les dispositions de la Politique concernant la vente d'immeubles municipaux;

De rembourser à monsieur Lauréat Lessard le montant total de son acompte, soit 3 000 \$, et de l'exempter de payer les frais d'administration applicables prévus par la *Politique concernant la vente d'immeubles municipaux*;

De mandater, Me André Lesage, notaire, pour préparer l'acte de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE DEUX CITOYENS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR SIÉGER SUR LA COMMISSION DE CIRCULATION À TITRE DE MEMBRES ACTIFS

CM-201203062

5.6

Considérant la constitution d'une Commission de la circulation (CM-201202035);

Considérant que la composition des membres prévoit la participation de 2 citoyens à titre de membres actifs;

Considérant qu'à ce jour, messieurs Jacky Mastrovito et Mario Prata ont manifesté l'intérêt d'y siéger;

Considérant que messieurs Jacky Mastrovito et Mario Prata ont une bonne connaissance de la Ville étant, tous deux, résidents de longue date.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer deux citoyens de la Ville de Montréal-Est pour siéger sur la Commission de la circulation à titre de membres actifs, soit messieurs Jacky Mastrovito et Mario Prata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS LOUÉS PAR LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (SRLPAT)

CM-201203063

5.7

Considérant que, selon l'article 11 du contrat de service intervenu entre la SRLPAT et la Ville de Montréal-Est, la SRLPAT établit une grille de tarification pour ses activités et pour l'utilisation des équipements et installations mis à sa disposition par la Ville;

Considérant que les tarifs qu'elle exigera des résidents de la Ville doivent être approuvés par la Ville;

Considérant qu'un premier rapport de la SRLPAT indique qu'il y aurait lieu d'augmenter la tarification pour l'utilisation des équipements et installations du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) afin de refléter les tarifs en vigueur ailleurs pour des locations similaires;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les critères de location précédents de deux locations à demi-prix par année par résident, à une (1) location à demi-prix par résidence (adresse civique) par année;

Considérant que les frais de la Socan, le cas échéant, devraient être payés par le locateur de la salle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver les tarifs proposés par la SRLPAT pour la location de salles et d'installations au Centre récréatif Édouard-Rivet, lesquels sont :

Local	Tarification selon la période	Tarifs	
		Non-résident	Résident
Gymnase	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	500 \$	250 \$
	Tarif horaire entre 7 h et 16 h du lundi au vendredi	75 \$	37,50 \$
	Tarif horaire entre 16 h et 2 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	100 \$	50 \$
	Tarif horaire (applicables aux activités sportives, telles que le « cosom », le basketball, le badminton ou autres)	55 \$	27,50 \$
Salle 1	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	500 \$	250 \$
	Tarif horaire entre 7h et 16 h du lundi au vendredi	75 \$	37,50 \$
	Tarif horaire entre 16 h et 2 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	100 \$	50 \$
Salle 2	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	250 \$	125 \$
	Tarif horaire entre 7h et 16 h du lundi au vendredi	35 \$	17,50 \$
	Tarif horaire entre 16 h et 2 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	50 \$	25 \$
Aréna	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	1100 \$	1100 \$
	Tarif horaire de 6 à 16 h du lundi au vendredi	120 \$	120 \$
	Tarif horaire de 16 à 6 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	175 \$	175 \$

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CORRECTION DU CONTRAT DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LA RÉALISATION DU "PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ CIVILE" (PCPC2)

CM-201203064

5.8

Considérant qu'une erreur s'est produite dans l'identification des montants nécessaires à la réalisation du contrat de la Croix-Rouge canadienne dans le cadre du PCPC2;

Considérant que la dépense réelle serait de 49 224 \$ au lieu de 32 500 \$;

Considérant que malgré cette erreur, le projet respecte tout de même le budget alloué pour sa réalisation.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser la modification de la dépense de 32 500 \$ à 49 224 \$ pour la réalisation du contrat de la Croix-Rouge canadienne dans le cadre du projet PCPC2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LAFARGE CANADA INC. POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'UN PASSAGE À NIVEAU SUR LE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES

CM-201203065

5.9

Considérant que la Ville a entrepris des procédures en expropriation à l'encontre de Lafarge Canada inc. pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, soit le lot 4 682 921 et sur laquelle se trouve un embranchement ferroviaire et un passage à niveau pour ses besoins opérationnels;

Considérant qu'à cet égard la Ville a procédé, dans le cadre de ces travaux, à la construction d'un passage à niveau;

Considérant que la Ville a procédé aussi à l'installation d'un système de feu de circulation à l'intersection du chemin privé de Lafarge et du boulevard Joseph-Versailles à proximité du passage à niveau;

Considérant que les parties désirent toutefois établir leurs obligations respectives quant au passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles et au feu de circulation;

Considérant que Lafarge Canada et la Ville reconnaissent que le passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles ainsi que ses composantes, incluant les rails, situés sur le lot exproprié et le système de signalisation sont la propriété de la Ville;

Considérant que Lafarge Canada et la Ville reconnaissent que le système de feux de circulation à l'intersection du boulevard Joseph-Versailles et du chemin Lafarge appartient à Ville;

Considérant que la Ville s'engage à assumer les coûts d'installation, d'entretien et de réparation du passage à niveau selon les normes applicables pour en assurer la poursuite normale des activités opérationnelles de Lafarge à son site de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et Lafarge Canada inc. pour la construction et l'entretien d'un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles, préparé par Me André Lesage, notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR DE LAFARGE CANADA INC. POUR L'USAGE DU PASSAGE À NIVEAU SUR LE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES

CM-201203066

5.10

Considérant que la Ville a entrepris des procédures en expropriation à l'encontre de Lafarge Canada inc. pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, soit le lot 4 682 921 et sur laquelle se trouve un embranchement ferroviaire et un passage à niveau pour ses besoins opérationnels;

Considérant qu'à cet égard la Ville a procédé, dans le cadre de ces travaux, à la construction d'un passage à niveau;

Considérant que la Ville a procédé aussi à l'installation d'un système de feu de circulation à l'intersection du chemin privé de Lafarge et du boulevard Joseph-Versailles à proximité du passage à niveau;

Considérant que les parties désirent toutefois établir leurs obligations respectives quant au passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles et au feu de circulation;

Considérant que dans le cadre de ses activités industrielles, Lafarge Canada sollicite de la Ville un droit de passage sur une portion dudit lot où se situe le passage à niveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder une servitude de passage en faveur de Lafarge Canada inc., d'approuver l'acte de servitude préparé par Me André Lesage, notaire, et d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DISPENSE D'UTILISATION DU SIFFLET AU PASSAGE À NIVEAU SUR LE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES

CM-201203067

5.11

Considérant que la Ville désire que cesse l'emploi de l'avertisseur sonore des trains au passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles situé au point milliaire 034 de la voie V238 Lafarge (nomenclature du CN);

Considérant que la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé permet au ministre du Transport, sur demande d'une municipalité, de dispenser le conducteur de locomotive de cette obligation lorsque le passage à niveau concerné est muni d'un système de signalisation;

Considérant que la Ville a aménagé un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles (lot 4 682 921) et qu'il est muni d'un système de signalisation installé par la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adresser une demande de dispense d'utilisation du sifflet au ministre des Transports du Canada et d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents nécessaires au suivi de la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

CM-201203068

5.12

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement de municipalités en vue d'un achat commun d'assurance collective;

Considérant que le Groupe financier AGA inc. a déposé, le 14 février 2012, son rapport d'analyse portant notamment sur le renouvellement du régime d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que nous sommes au 2e renouvellement d'un contrat d'une durée de 5 ans se terminant le 31 mars 2014;

Considérant l'évolution du dossier de réclamations et de l'expérience de la dernière année;

Considérant que les frais d'administration (11.7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

Considérant les avantages que procure la grille d'ajustement maximum, notamment en assurance santé-médicament;

Considérant que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers et contractuels établis dans sa soumission lors de l'appel d'offres;

Considérant les ajustements négociés par AGA et acceptés par SSQ Groupe financier;

Considérant que Groupe financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier) pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le contrat d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est, auprès de SSQ Groupe financier aux conditions proposées par ces derniers pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 pour un montant ne dépassant pas 248 344.66 \$, taxes incluses;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201203069

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Montréal-Est.

RÈGLEMENT 20-2012 - RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CM-201203070

6.2

Considérant que le Service de sécurité incendie de Montréal demande aux villes liées d'adopter un nouveau règlement sur la protection incendie afin d'uniformiser les dispositions en cette matière sur le territoire de l'agglomération.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 20-2012 - Règlement sur la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 713-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENTS

CM-201203071

6.3

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir les normes d'aménagement pour toutes les aires de stationnement dans les zones résidentielles, commerciales et institutionnelles ainsi que dans les cours avant des zones industrielles, et ce, afin que ces aires soient recouvertes d'un matériau rigide qui empêche le soulèvement de la poussière et la formation de boue.

PREMIER PROJET- RÈGLEMENT 713-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT

CM-201203072

6.4

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont soulevé, lors de leur rencontre du 19 mars 2012, qu'il serait nécessaire d'adopter des dispositions pour obliger, à tout le moins, le revêtement des aires de stationnement en cour avant;

Considérant qu'il y a lieu de représenter ces dispositions afin d'obliger tout propriétaire d'un immeuble à recouvrir les stationnements situés en cour avant de matériaux rigides, et ce, afin de diminuer la poussière générée par des stationnements non recouverts ainsi que toute autre nuisance au même effet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-86 - règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 21-2012 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PLACE MARIEN ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 669 000 \$

CM-201203073

6.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'adopter le règlement 21-2012 - Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt d'un montant de 1 669 000 \$.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST - AFIN D'AJOUTER LA TARIFICATION DU CHAPITEAU ET DE LA SALLE DU PRESBYTÈRE

CM-201203074

6.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est* - afin d'ajouter la tarification du chapiteau et de la salle du presbytère.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE CRÉER LA CLASSE "SERVICES COMMUNAUTAIRES" QUI FERA PARTIE DU GROUPE "COMMERCES ET SERVICES" ET POUR AUTORISER LES USAGES FAISANT PARTIE DE CETTE CLASSE DANS LES ZONES NUMÉRO 1 ET 2 AINSI QUE POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE ZONES OÙ LE GROUPE D'USAGES "PUBLIC ET INSTITUTIONNEL" EST PERMIS

CM-201203075

6.7

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - afin de créer

la classe "services communautaires" qui fera partie du groupe "commerces et services" et pour autoriser les usages faisant partie de cette classe dans les zones numéro 1 et 2 ainsi que pour réduire le nombre de zones où le groupe d'usages "public et institutionnel" est permis

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - AFIN DE DÉFINIR LE TERME "CENTRE COMMUNAUTAIRE"

CM-201203076

6.8

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance, le Règlement 712 – *Règlement de régie générale* - afin de définir le terme "centre communautaire"

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES, TROTTOIRS ET BORDURES (DST-2012-54)

CM-201203077

7.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a publié, dans l'édition du mardi 6 mars 2012 du journal *l'Avenir* et sur le site SE@O le même jour, un appel d'offres pour le projet DST-2012-54 – Réfection de rues, trottoirs et bordures;

Considérant que la Ville a reçu 8 soumissions, lesquelles ont été ouvertes le mercredi 21 mars 2012 à 10 h , soit :

- Louisbourg SBC, s.e.c. pour un montant de 511 233.47 \$ taxes incluses
- Routek Construction pour un montant de 530 210.66 \$ taxes incluses
- Maskimo Construction inc. pour un montant de 598 512.14 \$ taxes incluses
- Construction DJL inc. pour un montant de 626 344.44 \$ taxes incluses
- Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour un montant de 632 590.15 \$ taxes incluses
- Demix Construction pour un montant de 633 964.77 \$ taxes incluses
- Construction Soter inc. pour un montant de 659 237.91 \$ taxes incluses
- Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour un montant de 690 818.09 \$ taxes incluses

Considérant qu'après vérification, il appert que l'entreprise Louisbourg SBC, s.e.c. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adjuger le contrat de réfection de rues, trottoirs et bordures (projet DST-2012-54) à Louisbourg SBC, s.e.c. pour le prix de sa soumission, soit 511 233.47 \$ taxes incluses, le tout, conformément aux exigences des documents d'appel d'offres. Ce contrat est cependant conditionnel à ce que l'adjudicataire remette à la municipalité avant le début des travaux les documents énumérés à l'article 6 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux* pour les sous-entrepreneurs qui participeront au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

MANDAT À MADAME CAROLE MICHELIN POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES JURIDIQUES EN DROIT PUBLIC, MUNICIPAL ET ADMINISTRATIF POUR LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE ET LA RÉAFFECTATION DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE ET POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)

CM-201203078

8.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, directrice générale adjointe, pour procéder à un appel d'offres de services juridiques en droit public, municipal et administratif pour la préparation de documents d'appel de propositions pour la vente et la réaffectation de l'église Saint-Octave et pour la conclusion d'une entente de partenariat public-privé pour le développement du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

**SUBVENTION, POUR L'ANNÉE 2012, DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST
- 5 000 \$** 10.1

RETIRÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS POUR LE CAMP DE JOUR PASSEPORT JEUNESSE - 3 020.08 \$

CM-201203079 10.2

Considérant que les jeunes du camp de jour Passeport Jeunesse feront 8 sorties durant l'été, soit:

- 28 juin: Base de plein air des Cèdres
- 5 juillet: Camp Boute-en-train
- 12 juillet: Acrosport Barani
- 18 juillet: Fort d'aventure
- 26 juillet: Équitation 1101
- 2 août: Écomuseum
- 9 août: Action directe
- 16 août: Jeux gonflables et épluchette (Roussin)

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la politique de l'autobus, et que des frais de 90 \$/heure devraient leur être facturés;

Considérant qu'ils ont toujours eu l'autobus de la Ville pour leurs sorties estivales;

Considérant que les jeunes du camp de jour proviennent en majorité de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus a été prêté dans les années précédentes, mais que les responsables du camp ont dû payer le tarif accordé aux organismes de catégorie B ou C dans la politique de l'autobus;

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la politique de l'autobus, et que des frais de 90 \$ / heure devraient leur être facturés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De permettre l'utilisation de l'autobus par le camp de jour Passeport Jeunesse pour leurs sorties soient :

- 28 juin: Base de plein air des Cèdres
- 5 juillet: Camp Boute-en-train
- 12 juillet: Acrosport Barani
- 18 juillet: Fort d'aventure
- 26 juillet: Équitation 1101
- 2 août: Écomuseum
- 9 août: Action directe
- 16 août: Jeux gonflables et épluchette (Roussin)

Le tarif applicable pour ces utilisations sera de 36 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle dénoncent avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque ces derniers sont membres de l'équipe qui fait cette demande. De ce fait, ils se retirent de la séance et s'abstiennent de participer aux discussions relatives à ce point.

**PRÊT DE L'AUTOBUS POUR LE TOURNOI DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS
D'AMÉRIQUE (ATPA) QUI AURA LIEU À VILLE ST-LAURENT DU 27 AU 29 AVRIL 2012 - 1 620 \$**

CM-201203080 10.3

Considérant que le tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique aura lieu à Ville St-Laurent;

Considérant que l'équipe de Montréal-Est de l'ATPA n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'équipe de Montréal-Est représente la Ville de Montréal-Est lors de ce tournoi;

Considérant qu'en 2011, l'autobus a été prêté sans frais pour le même événement à La Baie;

Considérant qu'en 2010, le tournoi avait lieu à Montréal-Est;

Considérant qu'en 2009, l'autobus a été prêté sans frais pour le même événement à St-Eustache;

Considérant qu'en 2008, l'autobus a été prêté sans frais pour le même événement à Chambly.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à l'équipe de Montréal-Est pour le tournoi de l'ATPA 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle réintègrent l'assemblée.

DON POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE À LA FÊTE DE LA FAMILLE LE 26 MAI - 400 \$

CM-201203081

10.4

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal-Est participe à la Fête de la famille;

Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner une contribution de 400 \$ à 1,2,3, GO! Pointe-de-l'île, fiduciaire de la Fête de la Famille PAT/ME 2011 afin de participer à la Fête de la famille 2012 et ainsi offrir aux familles une journée célébrant leur fierté d'être parent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Mention est faite au procès-verbal que monsieur le conseiller Mario Bordeleau quitte la séance à 21 h 22.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201203082

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
